

« Pour les Chinois, l'écriture est devenue une seconde langue »

En mettant au principe de ses dichotomies l'opposition langue/parole et en fondant son enseignement sur l'étude de la langue, Saussure insistait en même temps sur la signature acoustique de la parole et sur son dévidement dans le temps – qui est au principe de la linéarité. A partir de ses considérations sur la langue chinoise, on se propose d'engager une réflexion sur la spécificité de l'écriture chinoise.

Le chinois est mentionné à diverses reprises dans les notes consignées par les étudiants lors des cours de linguistique générale. Il est pris comme l'exemple d'une langue devenue monosyllabique, « ultralxicologique » dans son fonctionnement et radicalement différente des langues indo-européennes.

Ce sont les références à l'écriture qui retiendront notre attention :

Après avoir rappelé la primauté de l'oral sur l'écrit :

De fait, il est impossible de prendre pour base de la linguistique le mot écrit, ce serait en restreindre fort l'objet. Le but de l'alphabet est de fixer par des signes conventionnels ce qui existe dans la parole. Il n'y a pas deux sortes de mots (au moins dans toute écriture phonétique et non purement idéologique comme le chinois) ; le mot écrit n'est pas coordonné au mot parlé, mais il lui est subordonné.

Saussure avance l'idée d'une écriture devenue une « seconde langue » :

La langue écrite et la langue parlée : voilà encore une des correspondances de la langue, un des doubles côtés : on a dualité des systèmes de signes dans la correspondance. Cette correspondance a eu des effets déplorables et en a encore. On ne peut jamais assez se dégager du mot écrit. Un exemple frappant de la difficulté à séparer les deux choses, c'est que pour les Chinois, l'écriture est devenue une seconde langue ; le mot écrit est devenu un mot à part, et qu'il intervient même dans la conversation pour expliquer le mot parlé. Quand il y a des mots parlés semblables, le Chinois écrit les signes !

Enfin, il caractérise la spécificité de cette notation :

On connaît deux grands systèmes d'écriture. 1° Le système idéographique, qui prétend rendre le mot sans se préoccuper des sons qui le composent (mais il y a bien l'idée de rendre le mot non l'idée), – donc par un signe unique, et qui ne peut se rapporter qu'à l'idée contenue. C'est le type de l'écriture chinoise.

Il est remarquable que la première grammaire du chinois ait été publiée en 1898 alors que le premier dictionnaire remonte à 126, une chronologie inverse de la tradition occidentale où, en dehors de glossaires, les grammaires ont précédé le travail lexicographique. On peut faire l'hypothèse que c'est la particularité de la représentation idéogrammatique qui explique l'ordre d'apparition et le délai entre les deux.

Selon une perspective qui s'inscrit dans la conception philosophique du yin et du yang, cet avènement de l'écrit chinois comme deuxième langue paraît lié à une composition fondée sur la combinaison d'un élément qui correspond à la prononciation et d'un second, dérivé en

fonction d'une vision du monde (Weltanschauung), tel qu'on puisse reconstituer une logique dans la genèse de la composition de cette écriture qui s'autonomise par rapport à l'ordre signifiant. Si l'on intègre l'écriture logogrammatique comme le fait Saussure dans sa réflexion théorique sur la relation entre l'oral et l'écrit, on peut expliquer la dualité scripturale du chinois. On se propose d'en faire la démonstration à partir d'un certain nombre d'exemples.